

Vue générale de la Salle d'Asile Cochin. Le Jury.

Numéro d'inventaire : 1986.00208.1

Auteur(s) : Henri Valentin

Andrew-Best-Leloir

Type de document : image imprimée

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1844 (restituée)

Collection : L'illustration. journal universel

Description : Gravures de presse d'après gravures sur bois feuille de journal découpée papier jauni

Mesures : hauteur : 362 mm ; largeur : 270 mm

Notes : 1- Vue générale de la Salle d'Asile Cochin : les enfants sont assis de part et d'autre de la salle sur des gradins, devant des tableaux imprimés. Au centre le poêle. deux enfants dorment sur une estrade en bois. Un maître de dos montre un livre. Au fond de la salle se trouve un boulier. Un buste de Louis-Philippe se trouve sur la g. Signatures dans la gravure : "ABL - H. V." 2- Le Jury. présente des enfants assis sur des gradins Signatures dans la gravure : "EHV - ABL." Henry ou Henri Valentin (1820-1855). Illustrateur, collabora à L'illustration Andrew-Best-Leloir : trois graveurs qui collaborent à partir de 1832, pendant 30 ans. Monogramme : ABL. Nombreuses gravures sur bois ou sur cuivre, notamment pour le Magasin Pittoresque et L'illustration. Gravure de presse du journal L'illustration. Journal Universel N°66, vol.III du samedi 1er juin 1844, pp. 216-217.

Mots-clés : Scènes scolaires dans les crèches, les écoles maternelles, salles d'asile

Mobilier scolaire : Écoles maternelles

Filière : École maternelle

Niveau : Pré-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

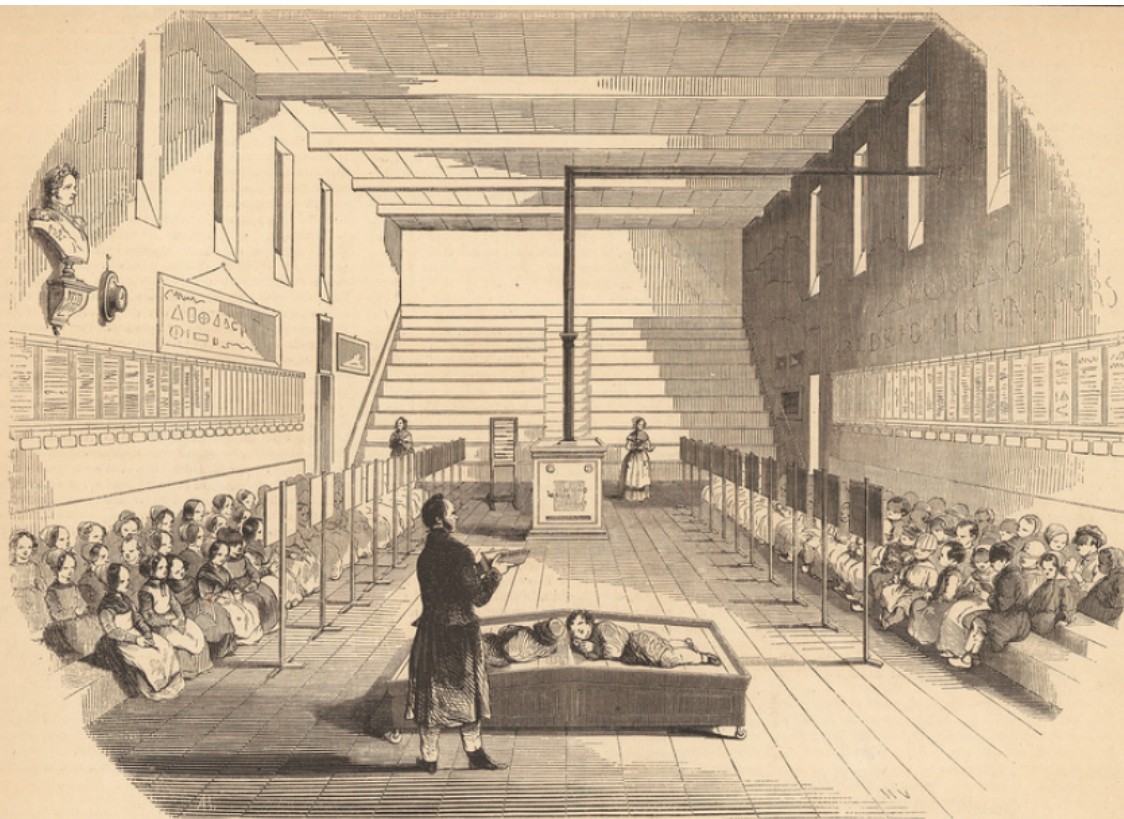
Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

ill.

Objets associés : 2000.01916

Lieux : Paris, Paris



(Vue générale de la Salle d'Asile Cochon.)

vues de ces écoles pour le premier âge. Missionnaires de l'enfance, de nombreux maîtres quitteront leur patrie, et, parmi eux, deux fils de James Buchanan ont, dès 1829, obtenu des succès dans le sud de l'Afrique, en dirigeant des *Infant Schools*, ouvertes aux enfants des Cafres, des Hottentots, et d'autres tribus à demi sauvages.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire connaître l'emploi de la journée dans nos asiles. Disons, avant de retracer ce qui se passe dans tous, que, dans un certain nombre seulement, on a fait pénétrer le travail, qui joue, comme nous l'avons fait voir, un si grand rôle dans les établissements de ce genre en Toscane. Son introduction devrait, nous le pensons, être générale; nous le voudrions simple, sans fatigue aucune, peu prolongé, pour qu'il fût comme une variété ou même comme une distraction des autres exercices; il occupe les enfants, les rend attentifs, permet d'obtenir du silence, et porte chacun des petits travailleurs à la réflexion. On peut, pendant ce court labeur, diriger les pensées de l'enfant par quelques récits, quelques questions, par l'explication des paroles, des chants et des prières qu'il répète journellement. A Strasbourg, depuis longtemps déjà, toutes les petites filles des salles d'asile en état de tenir des aiguilles tricotent; le nombre de paires de bas confectionnées par elles est considérable. Chaque année on les distribue en prix aux enfants. Les garçons sont occupés à parler de la soie, qui se file ensuite et peut se teindre, puis être tricotée. A Lyon, dans quelques autres villes encore, et dans plusieurs des asiles de Paris, le travail a également été adopté comme propre à faire contracter aux enfants une habitude qui, inculquée à cet âge, devient un goût; bientôt après une seconde nature, et

plus tard les doit préserver de la misère et de ses maux. A Paris, pendant l'année 1843, plus de huit mille enfants

leur manquaient. Plus de deux mille huit cents enfants ont profité de ce bienfait. Aux termes des règlements, les enfants, pour être admis, doivent avoir atteint l'âge de deux ans, et n'avoir pas dépassé celui de six. On les y conserve jusqu'à sept; mais, par humanité, on feint souvent de croire à la déclaration peu exacte d'une mère pauvre, et sur les huit mille enfants accueillis, il en est plus d'un qui n'a guère plus de dix-huit mois, et se trouve par conséquent avoir à justifier, par un air encore plus grave et plus raisonnable que celui de son âge réel, les six mois dont sa mère l'a vieilli par une fraude bien excusable, et sur laquelle la situation de la famille détermine à fermer les yeux.

Le règlement imprimé qu'on remet aux parents qui amènent pour la première fois leurs enfants à l'asile, nous fait connaître quelques-unes des sages mesures qui sont prescrites dans ces établissements. — Les parents, avant d'envoyer leurs enfants, doivent, chaque matin, leur avoir lavé les mains et le visage, les avoir peignés, et avoir veillé à ce que leurs vêtements ne soient ni troués ni déchirés. De fréquentes inobservances de cette règle entraîneraient le renvoi; mais, chaque matin, à l'arrivée et avant l'entrée dans la salle, on passe ce qu'on appelle la revue des mains, et l'établissement est pourvu d'une fontaine et des éponges nécessaires pour réparer les infractions au règlement. — Les enfants doivent arriver à l'asile à huit heures et demie au plus tard. Ceux qui se présentent après neuf heures ne sont reçus qu'en cas d'excuse valable. — Chaque enfant doit être porteur d'un panier qui contienne sa nourriture pour la journée.

L'heure de l'entrée en classe est indiquée par une cloche.



(Le Jury.)

ont été reçus dans les vingt-quatre salles d'asile pendant la journée de travail de leur mère. Des souscriptions ont permis de fournir aux plus pauvres d'entre eux les vêtements qui

que enfant doit être porteur d'un panier qui contienne sa nourriture pour la journée.